AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment situé au 1437, rue Chomedey, l'usage « centre d'hébergement et de soins de longue durée », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1198399002];
- pour le bâtiment situé au 2645, rue Bercy, l'usage « nombre de logement supérieur au nombre maximal prescrit », par l'ajout de 4 logements au sous-sol, pour un maximum de 31 logements pour le bâtiment, et ce, conformément au paragraphe 2o de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1194869010];
- pour le bâtiment situé au 138, rue Saint-Pierre, l'usage « école d'enseignement spécialisé », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 301 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1196723002];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 2 octobre 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie